

graves problèmes et des attitudes gouvernementales, on commence à mettre un peu de bon sens dans les forces politiques au pays.

Je pense que les observations présentées ce soir par le député de York-Melville et par le ministre des Finances sont fort significatives et c'est là un domaine où je serai très heureux d'œuvrer dans les années à venir, pour la recherche de solutions au très grave problème qui consiste à fournir des services à un coût qu'on puisse justifier.

[Français]

**M. Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, la Chambre est en ce moment à étudier le bill C-56 à l'étape du comité plénier. Au début de cette étape, au cours de l'après-midi, le porte-parole de l'opposition officielle ainsi que le ministre des Finances (M. Chrétien) donnaient l'impression d'être aux prises et s'opposaient l'un et l'autre sur des principes totalement différents. Toutefois, il y a quelques instants, ils semblaient être tous deux d'accord, et il est possible d'employer une expression anglaise souvent en usage à la Chambre «same old gang». Ils donnent l'impression, monsieur le président, d'être opposés sur des principes, mais lorsqu'il s'agit d'arriver à une décision, ils deviennent d'accord. Ils me donnent l'impression d'obéir à un même commandant, à un commandant que nous ne connaissons pas, à un commandant qui n'est pas à l'intérieur de la Chambre, à un commandant qui a de l'autorité, qui se situe à l'extérieur de la Chambre, qui est en mesure de commander non seulement aux vieux partis qu'on appelle habituellement les partis traditionnels de la Chambre, mais également aux partis dans d'autres législatures, dans d'autres assemblées législatives. Monsieur le président, je me suis déjà exprimé au sujet du bill C-56 en 2<sup>e</sup> lecture où à l'occasion du débat sur l'amendement proposé par le chef du Nouveau parti démocratique. A ce moment-là, monsieur le président, j'avais dit, et je le répète, que le gouvernement, lorsqu'il veut faire adopter une loi qui est de nature à servir les intérêts de la haute finance, réussit toujours à inclure, comme c'est le cas présentement dans le bill C-56, des propositions qui sont de nature à plaire à tous les députés et à servir en même temps les intérêts des classes laborieuses.

● (2122)

C'est le cas du bill C-56. Nous avons là des dispositions sur lesquelles on est d'accord mais il y a une disposition sur laquelle on est complètement en désaccord parce que cette disposition du bill va à l'encontre de notre Constitution, Constitution que nous devons respecter et observer tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas remplacée par une constitution totalement canadienne, faite par des Canadiens pour des Canadiens et pour l'ensemble du Canada. J'ai déjà eu l'occasion de faire des observations sur ce sujet à l'occasion d'un débat particulier qui eut lieu au cours de l'année 1977, débat provoqué par une motion intitulée «l'Unité nationale». A ce moment-là, dès les premiers mots prononcés à ce débat, j'ai tout de suite fait une mise au point à l'effet qu'un débat sur l'unité canadienne n'apportait pas beaucoup d'éléments nouveaux permettant de pouvoir espérer que le Canada soit véritablement la patrie de tous les Canadiens, quelles que soient leur langue et leur origine ethnique.

A ce moment-là, j'avais dit qu'il était de notre devoir à nous les 264 députés qui siégeons dans cette institution, de travailler sérieusement pour amener tous les Canadiens à être fiers d'un

### *Impôt sur le revenu—Loi*

véritable pays qu'on appelle le Canada et dans lequel il y aurait lieu de vivre en harmonie. Monsieur le président, moi j'y tiens à l'harmonie beaucoup, plus qu'à l'unité, parce que si on veut réussir à établir l'harmonie dans une famille, inévitablement on va avoir l'unité. C'est la même chose dans une paroisse. C'est la même chose dans un comté. C'est la même chose dans une province. C'est la même chose dans un pays. Et pour vivre en harmonie, monsieur le président, il faut absolument reconnaître dans les faits que tous les citoyens sont égaux devant la loi, que toutes les provinces de notre pays, il y en a dix, peuvent jouir des mêmes avantages, des mêmes droits et sont en mesure d'avoir également les mêmes revenus pour être en mesure d'exercer les responsabilités qui incombent à chacune d'elles.

Monsieur le président, le bill C-56 est la suite logique, et je dis bien logique du discours prononcé par le ministre des Finances (M. Chrétien) le 10 avril dernier, et dans lequel il faisait connaître à la Chambre diverses politiques qui seraient de nature à être adoptées par le Parlement canadien pour alléger le fardeau des contribuables canadiens, pour permettre à chaque Canadien de bénéficier des augmentations de revenu, pour permettre à chaque chef de famille, à chaque individu de faire face à ses obligations. Cet avis de motion des voies et moyens de l'impôt sur le revenu a été suivi par une loi connue sous le nom de bill C-56. A la suite de la présentation de ce bill en première lecture, nous avons été témoins d'une opposition de la part du gouvernement de la province de Québec, gouvernement légitimement constitué. Quoi qu'on en pense, il a été élu à la suite d'élections générales le 15 novembre 1976. Certains ont commenté cette élection comme étant une opposition, une manifestation des Québécois à l'égard d'un gouvernement trop mou, d'un gouvernement qui n'acceptait pas d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des événements qui se passaient dans la province de Québec à ce moment-là, alors que les grèves se multipliaient les unes après les autres dans le secteur privé, dans le secteur public, et les Québécois étaient invités à l'occasion d'élections à se prononcer sur la manière d'administrer les affaires de notre province, la province de Québec. La population a opté pour un gouvernement de remplacement qui, à cette époque, n'avait pas mis dans son programme à l'intention des électeurs de la province de Québec la question fondamentale de son programme, soit la séparation du Québec du reste du Canada.

Monsieur le président, les Canadiens, les Québécois ont voté à ce moment-là pour un bon gouvernement. Ils ont voulu exprimer, nous avons voulu exprimer notre volonté d'avoir un gouvernement qui a une épine dorsale solide, capable de faire face aux responsabilités et aux problèmes du jour. Depuis, monsieur le président, ce gouvernement a fait l'impossible, et évidemment avec toutes sortes de gaucheries comme tous les gouvernements qui agissent, un gouvernement qui ne fait rien ne fait pas de gaucheries.

● (2132)

Mais un gouvernement qui prend des décisions fait des erreurs, comme nous en faisons ici à Ottawa. Le gouvernement présidé par M. Trudeau n'a pas toujours fait seulement que des bonnes choses; il a fait des erreurs, mais c'est avec l'expérience des erreurs commises que nous pouvons nous corriger et faire quelque chose qui corresponde au bien